



Nouveau poil à gratter de Yaoundé, l'avocat américano-canadien s'est introduit sans préavis dans la querelle qui oppose le Mrc au pouvoir, et multiplie les invectives éminemment condescendantes vis-à-vis des autorités camerounaises.

La situation sociopolitique pour le moins sulfureuse du Cameroun, marquée entre autres par les appels du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) à « manifester pacifiquement » jusqu'au départ de Paul Biya et son régime qui se refusent selon lui à réformer le système électoral tout en organisant de nouvelles élections au Cameroun – les régionales du 06 décembre prochain – avant le retour effectif de la paix dans le **Nord-Ouest et le Sud-Ouest**, a fini par imposer en invité surprise un personnage tout aussi sulfureux et dont les interventions risquent d'envenimer davantage la querelle entre le pouvoir, Maurice Kamto et ses soutiens. Il s'agit du célèbre avocat américano-canadien Robert Amsterdam. Son entrée en matière, à travers une lettre ouverte en guise de mise en garde adressée au président de la République la veille des marches programmées pour le 22 septembre dernier par le Mrc et son président national, a été fracassante.

Il promettait, notamment, de « demander des comptes aux autorités de la République du Cameroun pour toute violation éventuelle des droits de l'homme, des droits civils et de la sécurité physique du professeur Kamto, des membres du **Mrc** et de tous les participants aux manifestations pacifiques et aux activités de l'opposition le 22 septembre et ultérieurement ».

Revenant sur l'arrestation de Maurice Kamto, de certains de ses alliés politiques et des centaines de militants de son parti lors des marches dites blanches du 28 janvier et du 1er juin 2019, il a dit espérer vivement qu'une telle « violation des droits de l'homme ne se reproduise plus ». Faute de quoi, il se verrait dans l'obligation de recourir à toutes « les instances juridiques et politiques disponibles ». « Tout responsable de la République du Cameroun qui se livrerait à de telles violations, les autoriserait ou y consentirait, s'exposerait à des conséquences graves », a-t-il averti.

Sanctions économiques

Plus concrètement, Robert Amsterdam a menacé de solliciter des sanctions économiques et autres contre les responsables qui violeraient à nouveau les droits fondamentaux de son client, non sans agiter un éventail de sanctions ciblées « contre des autorités camerounaises en vertu du Global Magnitsky Act des Etats-Unis d'Amérique et du Global Human Rights Sanctions Regulations du Royaume-Uni ».

Entre autres conséquences qui pourraient faire suite à de telles sanctions, le gel de comptes bancaires, la saisie des avoirs détenus à l'étranger et la révocation des visas de voyage pour les personnes désignées et leurs familles. En 2018, le célèbre avocat avait déjà brandi les mêmes menaces vis-à-vis de l'Ouganda, dans le cadre de l'affaire Bobi Wine, du nom du célèbre artiste et opposant ougandais qui avait subi des violences et des tortures lors d'une manifestation de l'opposition à Arua dans le nord du pays, le 14 août de la même année.

Se basant sur le fait que les armes utilisées contre des manifestants étaient de fabrication américaine, il avait tenté d'obtenir de Washington la suppression « immédiate » des financements militaires américains pour l'Ouganda. En vain. Néanmoins, ses menaces ne laissent pas le pouvoir de Yaoundé indifférent. A en juger par une sortie du secrétaire national à la communication du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (**Rdpc**), Jacques Fame Ndongo, le 21 septembre. Il y proteste vivement contre de tels « ultimata » faits ex-cathedra par un avocat de mauvaise foi, qui fait fi de l'organisation par le gouvernement, il y a un, d'un grand dialogue national en marge duquel toutes les questions liées à la crise multiforme que traverse le Cameroun avaient été abordées et dont les principales recommandations ont d'ores et-déjà été mises en oeuvre.

Ingérence

Du reste, l'entrée en scène de Robert Amsterdam sur fond de sommations condescendantes, qui coïncidait avec une nouvelle résolution du Sénat américain mettant en garde le régime camerounais contre « tout usage de la torture ou des armes contre les manifestants politiques », a contribué à alimenter, côté pouvoir, la thèse d'un complot du Mrc contre le **Cameroun**. A preuve, dans un communiqué daté du 25 septembre, le ministre de la Communication, René Emmanuel Sadi, a clairement dénoncé « certaines velléités d'ingérence détectées depuis un certain temps », mais qui, a-t-il assuré, « font l'objet d'un suivi conséquent des services spécialisés ».

C'est dire si le porte-parole du gouvernement considère Robert Amsterdam comme un épouvantail des forces exogènes qui ont le Cameroun en ligne de mire. Pour le Mrc qui, au plan

interne s'était déjà attaché à titre gracieux les services d'une soixantaine d'avocats pour défendre sa cause et celle de ses militants, le recrutement du cabinet Amsterdam & Partners LLP ne participe, visiblement, que de sa stratégie d'internationaliser ses revendications.

Il lui fallait un personnage de la trempe d'Amsterdam, très prolifique sur les réseaux sociaux et d'un grand tact dans le lobbying, pour mieux ameuter les milieux judiciaire et politique occidentaux et agacer autant que faire se peut Yaoundé. N'est-ce d'ailleurs pas dans la même logique que, dans le cadre de la crise postélectorale consécutive à la présidentielle de 2018, il avait fait recours, l'an dernier, au ténor du barreau de Paris **Dupont-Moretti** ? Le Mrc n'a jamais fait le bilan d'action de celui qui, depuis juillet dernier est ministre de la Justice en France, mais on sait qu'il y avait eu une certaine mobilisation de hautes personnalités internationales pour la libération de Maurice Kamto début octobre 2019, après neuf mois de détention.

Le président français, Emmanuel Macron, a avoué publiquement avoir appelé Paul Biya pour les besoins de la cause. Il faut noter, cependant, qu'en dépit des menaces formelles de l'avocat américano-canadien, le pouvoir a une fois de plus adopté la ligne dure. Maurice Kamto est placé en résidence surveillée sans motif officiel, et certains cadres et militants de son parti (des centaines, à en croire les avocats locaux du Mrc) arrêtés avant, pendant ou après les manifestations du 22 septembre sont toujours en détention. Le gouvernement a répété qu'en fonction de leur niveau d'implication dans l'«aventure insurrectionnelle» du Mrc, « ils répondront de leurs actes devant la justice ».

Dictature

De son côté, Me Robert Amsterdam a simplement dit avoir pris actes des violations des droits de l'homme à la suite des dernières manifestations au mépris de ses mises en garde, et écrit dans un Tweet le 26 septembre qu'il n'enverrait pas une troisième lettre à Paul Biya qui, en cautionnant le siège autour de la résidence de Maurice Kamto depuis le 21 septembre, a fini par révéler la nature de son régime : une dictature comme il le mentionnait déjà dans un message précédent daté du 20 septembre.

« Nous passerons aux actes. L'Etat de droit, le droit international, les droits de l'homme ne sont pas facultatifs », a-t-il claironné. Toujours dans son activisme épistolaire, il a annoncé, mardi dernier, qu'il prépare un nouveau livre blanc pour faire la lumière sur « la situation alarmante » des droits de l'homme au Cameroun « et révéler ce que subissent les Camerounais, le Mrc et Maurice Kamto ». Jusque-là, pense-t-il, « le monde n'attache pas assez d'importance aux graves violations des droits de l'homme au Cameroun par le régime **Biya** ». Membre du directoire du Mrc en rupture de ban, Célestin Djamen a joint sa voix au concert de condamnations des déclarations de Robert Amsterdam.

Sur la chaîne de télévision Info TV, le 27 septembre, il est allé jusqu'à qualifier ce dernier d'idiot. « Le Mrc en recrutant cet avocat américain a fait une erreur parce qu'il a recruté un avocat idiot. De quel droit il se permet de donner des ordres à un peuple ? Est ce qu'il a contrôlé ce que ses frères américains font en Israël, en Palestine et en Afghanistan ? De quel droit ce monsieur se permet-il de donner des leçons aux Camerounais. Il faut respecter le peuple camerounais [...] Je demande en mondovision à monsieur Amsterdam d'arrêter ses

stupidités, ses inepties. Même la loi américaine ne lui donne aucun droit d'empêcher quelqu'un s'il veut voyager d'entrer aux Etats Unis ».

Juristes pointus

Le transfuge du Social Democratic Front (SDF), visiblement plus heurté par les propos de l'avocat international que les apparatchiks habituels du régime, ne manque pas d'évoquer le cas Dupont-Moretti, qui, d'après lui, n'est pas parvenu à faire prospérer la thèse de la « victoire volée » de **Maurice Kamto** à la présidentielle de 2018 devant les juridictions internationales et particulièrement la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Sentencieux, il ne croit pas Me Amsterdam capable de faire aboutir quelque dossier que ce soit contre le pouvoir de Yaoundé ou certains de ses représentants, au niveau de la justice américaine ou canadienne. Né en 1956 à New York (Etats-Unis), Robert Amsterdam a fait ses classes dans les litiges commerciaux, principalement au sein des économies émergentes sous le couvert du cabinet d'avocats Amsterdam & Peroff, qu'il crée en 1980 avec Dean Peroff.

En 2003, il avait tenu en haleine la planète en qualité d'avocat du milliardaire russe **Mikhaïl Khodorkovski**, patron du groupe pétrolier Loukos-Menatep, poursuivi et condamné à deux reprises (neuf ans et six ans) en Russie pour fraude, évasion fiscale, vol de millions de tonnes de pétrole et blanchiment de 23,5 milliards de dollars. Outre l'affaire Bobi Wine, sur le continent, Robert Amsterdam a défendu et obtenu entre 2013 et 2015, l'acquiescement de l'ancien président zambien Rupiah Banda, dans une affaire de corruption qui le visait lui et certains membres de sa famille. Le journal Le Monde, dans un article publié en janvier 2009, présente l'avocat comme un as du lobbying, de la mobilisation de réseaux et de la constitution d'équipes de juristes pointus.

Mutations
